

MOTION

Pour le maintien du parking perméable sur la place du Colonel Alfred Audéoud

Vu l'art. 32 du règlement du Conseil municipal du 30 juin 2017,

**Sur proposition de Mmes Anne Déruaz-Lombard et Florence Lambert pour le groupe
PLR,**

Au vu du besoin en places de parc pour notre population lors de nos manifestations à la salle communale ou au temple (enterrements, mariages).

**Sur proposition du groupe PLR, le Conseil municipal de Chêne-Bougeries demande au
Conseil administratif:**

- De maintenir le parking provisoire jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit trouvée.

Il est inadmissible que nos aînés soient amenés à renoncer aux concerts et autres spectacles de crainte de ne pas pouvoir se parquer.

En vous remerciant par avance, nous vous prions, Madame la Conseillère administrative, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de réserver un bon accueil à cette motion.

Pour le groupe PLR